

## Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada, 2016

If you would like this questionnaire in English, please call us at:

# Actifs de transport en commun

C4A00001

Cette organisation ne possède ou ne loue pas cet actif.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.*  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

### Objet de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête pour fournir des données statistiques utiles sur le stock, l'état, le rendement et les stratégies de gestion des actifs relatifs aux infrastructures publiques essentielles du Canada que possèdent ou louent les divers ordres de gouvernement et entités autochtones.

Les données recueillies dans le cadre de cette enquête seront utilisées par des analystes et des responsables de l'élaboration des politiques pour mieux comprendre l'état actuel des infrastructures essentielles du Canada, en vue de permettre à tous les ordres de gouvernement d'élaborer des politiques à l'appui de l'amélioration des infrastructures publiques essentielles du Canada, et d'aider à surveiller les progrès accomplis relativement aux résultats souhaités et à en rendre compte. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement recueilli qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation, sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête à des fins statistiques seulement.

### Ententes de partage des données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage des données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de protéger la confidentialité des données et de les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne communiquera les données tirées de la présente enquête qu'aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec certains organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef, que vous retournerez à Statistique Canada avec votre questionnaire rempli. Dans cette lettre, veuillez préciser le ou les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi qu'avec Infrastructure Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données tirées de cette enquête, Statistique Canada pourrait les combiner avec des données provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

### Renseignements supplémentaires

Si vous avez besoin d'aide relativement à la présente enquête, veuillez communiquer avec Statistique Canada au

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

### Qui doit remplir ce questionnaire?

La réponse à l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada doit être coordonnée par le gestionnaire des actifs de l'organisation, qui veillera à ce que chaque questionnaire propre à un actif soit rempli par le gestionnaire de l'actif en question.

**Veuillez retourner le questionnaire dans les 21 jours.**

**Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou le télécopier à Statistique Canada au 1-888-883-7999.**

S'il vous est impossible de le remplir dans les 21 jours **OU** si vous avez besoin d'aide, appelez-nous au

Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

**Consultez notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)**

## Instructions de déclaration

- Veuillez écrire en caractères d'imprimerie, à l'encre.
- Veuillez déclarer pour l'année de référence 2016.
- **Déclarez les montants en dollars canadiens.**
- **Exclure** la taxe de vente.
- Les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.

## Renseignements pour les participants

Les **infrastructures publiques essentielles du Canada** peuvent être différentes d'une municipalité canadienne à l'autre, du fait de la taille de la population, de l'emplacement géographique et du contexte économique général. L'enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada mesurera les composantes clés suivantes au sein des organisations : la propriété d'actifs, la planification de la gestion des actifs, l'état général des actifs des infrastructures publiques essentielles et le rendement de ces actifs.

Le terme **organisation** renvoie aux entités d'administrations publiques municipales, régionales, provinciales, fédérales ou autochtones (par exemple un conseil de bande) qui sont propriétaires d'une infrastructure publique essentielle.

Lorsqu'il est question des actifs que **possède** votre organisation, on entend les actifs qui lui appartiennent ainsi que ceux qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

## Propriété d'actifs

**Les actifs relatifs au transport en commun** comprennent les suivants :

**Les actifs relatifs au matériel roulant** comprennent les autobus; les tramways; les traversiers; les trains lourds (métro); les voitures de train de banlieue (locomotives et voitures de voyageurs); les trains légers sur rail; et le transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Tramways** : Il s'agit de véhicules qui circulent généralement sur les voies centrales d'un réseau de circulation mixte, mais ils peuvent également se déplacer sur des voies exclusives. Ils comprennent les tramways que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Traversiers faisant partie du réseau de transport en commun** comprennent les navires qui sont utilisés pour le transport en commun (c.-à.-d. faisant partie du réseau de transport) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition et qui sont utilisés dans le cadre de services payants. Ces traversiers circulent sur des voies navigables existantes et nécessitent des installations d'amarrage et des installations d'embarquement et de débarquement des passagers. Inclure les traversiers en eau de mer et en eau libre ainsi que les navettes fluviales. Exclure les traversiers faisant partie du réseau routier.

**Trains lourds (métro)** : Il s'agit de trains qui circulent généralement dans des tunnels, mais qui peuvent également voyager au niveau du sol. Ils comprennent les trains lourds (métro) sur rail ou guidés sur pneus que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)** : Il s'agit de trains qui relient les centres régionaux aux collectivités périphériques et peuvent emprunter les mêmes couloirs ferroviaires et voies ferrées que les services ferroviaires de marchandises et de voyageurs interurbains. Inclure les voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Système léger sur rail (SLR) et système léger et automatisé sur rail (SLAR)** : Il s'agit de trains qui circulent généralement en surface sur leurs propres voies exclusives, bien que certains circulent dans des tunnels et sur des voies de guidage surélevées. Inclure les SLR ainsi que les SLAR que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

Les **services de transport en commun spécialisé** désignent les services de transport en commun destiné aux personnes handicapées.

**Les actifs fixes de transport en commun** comprennent les gares et terminus de voyageurs, les abribus, les droits de passage exclusifs, les emplacements de stationnement (parc-o-bus), les supports à vélos et abris, les débarcadères « arrêt-minute », les installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires et installations d'entretien), les ponts, tunnels, voies ferrées et les routes réservés au transport en commun que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les **droits de passage exclusifs** comprennent les routes réservées en tout temps au transport en commun et/ou aux autres véhicules multioccupants. **Exclure** les voies qui ne sont réservées au transport en commun que pendant les heures de pointe.

**Installations d'entretien et d'entreposage** : Il s'agit d'installations où l'on fournit de l'assistance aux véhicules du parc de véhicules de transport en commun et où l'entretien est effectué, notamment l'entretien lourd ou léger des véhicules de transport en commun. Ce type de bâtiments est généralement contigu à un bâtiment ou à une cour où ces véhicules peuvent être stationnés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ils comprennent toutes les installations d'entretien et d'entreposage que possède votre organisation ainsi que celles qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

**Parcs de stationnement incitatifs** : aires de stationnement où les voyageurs laissent leur voiture et poursuivent leur trajet en transport en commun qui offre des liaisons directes. Ils comprennent les parcs de stationnement incitatifs que possède votre organisation ainsi que ceux qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

## Inventaire et évaluation physique des actifs de transport en commun

### 1. En 2016, votre organisation a-t-elle fourni des services de transport en commun à d'autres municipalités ou organisations?

**Les services de transport en commun** comprennent tout service associé aux actifs de matériel roulant et aux actifs fixes de transport en commun fourni à d'autres municipalités ou organisations.

C4A01101

<sup>1</sup>  Oui ➔ Veuillez énumérer ces municipalités ou organisations

C4A01201

C4A01211

C4A01202

C4A01212

C4A01203

C4A01213

C4A01204

C4A01214

C4A01205

C4A01215

C4A01206

C4A01216

C4A01207

C4A01217

C4A01208

C4A01218

C4A01209

C4A01219

C4A01210

C4A01220

<sup>3</sup>  Non

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**2a. Quel était l'inventaire final d'actifs de matériel roulant de transport en commun que possédait votre organisation, au 31 décembre 2016?**

Pour les actifs que vous ne possédiez ou ne louiez pas, veuillez cocher « Sans objet ».

	Nombre	Sans objet
<b>Actifs de matériel roulant</b>		
<b>Autobus</b>		
Diesel	C4B02101 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02201 <input type="checkbox"/>
Biodiesel	C4B02102 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02202 <input type="checkbox"/>
Electricité	C4B02103 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02203 <input type="checkbox"/>
Gaz naturel	C4B02104 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02204 <input type="checkbox"/>
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4B02105 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02205 <input type="checkbox"/>
Autre autobus (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4B02106 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02206 <input type="checkbox"/>
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>		
<b>Tramways</b>	C4B02107 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02207 <input type="checkbox"/>
<b>Traversiers</b>	C4B02108 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02208 <input type="checkbox"/>
<b>Trains lourds (métro)</b>	C4B02109 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02209 <input type="checkbox"/>
<b>Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)</b>	C4B02110 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02210 <input type="checkbox"/>
<b>Trains légers sur rail</b>	C4B02111 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02211 <input type="checkbox"/>
<b>Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)</b>	C4B02112 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	C4B02212 <input type="checkbox"/>

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**2b. Quel était l'inventaire final d'actifs fixes de transport en commun que possédait votre organisation, au 31 décembre 2016?**

Les **droits de passage exclusifs** comprennent seulement les routes réservées en tout temps au transport en commun et/ou aux autres véhicules multioccupants. Exclure les voies qui ne sont réservées au transport en commun que pendant les heures de pointe.

Pour les actifs que vous ne possédiez ou ne louiez pas, veuillez cocher « Sans objet ».

		Nombre	Sans objet
<b>Actifs fixes</b>			
Gares et terminus de voyageurs	C4B02113	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Abribus	C4B02114	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Droits de passage exclusifs	C4B02115	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Installations axées sur les passagers</b>			
Parcs de stationnement (parc-o-bus)	C4B02116	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Supports à bicyclettes et abris	C4B02117	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Débarcadères « arrêt-minute »	C4B02118	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Installations d'entretien et d'entreposage</b>	C4B02119	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

**2c. Quel était l'inventaire final total et quelle était la longueur totale des actifs de votre organisation sous forme de ponts (en mètres) et de tunnels (en kilomètres) réservés exclusivement au transport en commun, au 31 décembre 2016?**

	Nombre	Longueur totale en mètres	Sans objet
<b>Ponts et tunnels réservés au transport en commun</b>			
Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)	C4B02120 <input type="text"/>	C4B02220 <input type="text"/> m	<input type="checkbox"/>
	<b>Nombre</b>	<b>Longueur totale en kilomètres</b>	<b>Sans objet</b>
Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés au transport en commun)	C4B02121 <input type="text"/>	C4B02221 <input type="text"/> km	<input type="checkbox"/>

**2d. Quelle était la longueur totale des actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun que possédait votre organisation, au 31 décembre 2016?**

Indiquez la longueur du réseau ferroviaire en kilomètres d'équivalents à une voie.

Indiquez la longueur du réseau routier en kilomètres d'équivalents à une voie, où un kilomètre d'autoroute à deux voies représente un kilomètre.

	Longueur totale en kilomètres	Sans objet
<b>Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun</b>		
Voies ferrées	C4B02122 <input type="text"/> km	<input type="checkbox"/>
Routes	C4B02123 <input type="text"/> km	<input type="checkbox"/>

**3. Au 31 décembre 2016, quel pourcentage de votre inventaire de matériel roulant de transport en commun est d'accessibilité universelle?**

**Accessibilité :** Cela signifie de prendre des mesures appropriées afin d'assurer aux personnes ayant une incapacité, sur une même base d'égalité que les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports et aux autres installations et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

	% de l'inventaire qui est d'accessibilité universelle	Sans objet
<b>Actifs de matériel roulant</b>		
<b>Autobus</b>	C4B03101 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <span style="margin-left: 10px;">%</span> </div>	C4B03201 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> </div>
<b>Tramways</b>	C4B03102 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <span style="margin-left: 10px;">%</span> </div>	C4B03202 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> </div>
<b>Traversiers</b>	C4B03103 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <span style="margin-left: 10px;">%</span> </div>	C4B03203 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> </div>
<b>Trains lourds (métro)</b>	C4B03104 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <span style="margin-left: 10px;">%</span> </div>	C4B03204 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> </div>
<b>Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)</b>	C4B03105 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <span style="margin-left: 10px;">%</span> </div>	C4B03205 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> </div>
<b>Trains légers sur rail</b>	C4B03106 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> <span style="margin-left: 10px;">%</span> </div>	C4B03206 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin-right: 5px;"></div> </div>

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**4a. Au 31 décembre 2016, quelle était la distribution en nombre de votre inventaire d'actifs de matériel roulant de transport en commun, selon l'année d'achat?**

Une distribution en nombre doit être fournie pour chaque actif de matériel roulant indiqué à la question 2a.

	Année d'achat						Ne sais pas
	2016	2010 à 2015	2000 à 2009	1970 à 1999	1940 à 1969	Avant 1940	
Nombre							
<b>Actifs de matériel roulant</b>							
<b>Autobus</b>							
Diesel	C4C04101	C4C04201	C4C04301	C4C04401	C4C04501	C4C04601	C4C04701
Biodiesel	C4C04102	C4C04202	C4C04302	C4C04402	C4C04502	C4C04602	C4C04702
Electricité	C4C04103	C4C04203	C4C04303	C4C04403	C4C04503	C4C04603	C4C04703
Gaz naturel	C4C04104	C4C04204	C4C04304	C4C04404	C4C04504	C4C04604	C4C04704
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4C04105	C4C04205	C4C04305	C4C04405	C4C04505	C4C04605	C4C04705
Autre autobus (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4C04106	C4C04206	C4C04306	C4C04406	C4C04506	C4C04606	C4C04706
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>							
Tramways	C4C04107	C4C04207	C4C04307	C4C04407	C4C04507	C4C04607	C4C04707
Traversiers	C4C04108	C4C04208	C4C04308	C4C04408	C4C04508	C4C04608	C4C04708
Trains lourds (métro)	C4C04109	C4C04209	C4C04309	C4C04409	C4C04509	C4C04609	C4C04709
Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)	C4C04110	C4C04210	C4C04310	C4C04410	C4C04510	C4C04610	C4C04710
Trains légers sur rail	C4C04111	C4C04211	C4C04311	C4C04411	C4C04511	C4C04611	C4C04711
Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)	C4C04112	C4C04212	C4C04312	C4C04412	C4C04512	C4C04612	C4C04712

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**4b. Au 31 décembre 2016, quelle était la distribution en nombre-kilomètres de votre inventaire d'actifs fixes de transport en commun, selon l'année au cours de laquelle la construction a été terminée ou l'année d'achat?**

Une distribution en nombre-kilomètres doit être fournie pour chaque actif fixe indiqué aux questions 2b, 2c et 2d.

	Année à laquelle la construction a été terminée ou l'année d'achat						Ne sais pas
	2016	2010 à 2015	2000 à 2009	1970 à 1999	1940 à 1969	Avant 1940	
Nombre							
<b>Actifs fixes</b>							
Gares et terminus de voyageurs	C4C04113	C4C04213	C4C04313	C4C04413	C4C04513	C4C04613	C4C04713
Abribus	C4C04114	C4C04214	C4C04314	C4C04414	C4C04514	C4C04614	C4C04714
Droits de passage exclusifs	C4C04115	C4C04215	C4C04315	C4C04415	C4C04515	C4C04615	C4C04715
<b>Installations axées sur les passagers</b>							
Parcs de stationnement (parc-o-bus)	C4C04116	C4C04216	C4C04316	C4C04416	C4C04516	C4C04616	C4C04716
Supports à bicyclettes et abris	C4C04117	C4C04217	C4C04317	C4C04417	C4C04517	C4C04617	C4C04717
Débarcadères « arrêt-minute »	C4C04118	C4C04218	C4C04318	C4C04418	C4C04518	C4C04618	C4C04718
Installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires, installations d'entretien)	C4C04119	C4C04219	C4C04319	C4C04419	C4C04519	C4C04619	C4C04719
<b>Ponts et tunnels réservés au transport en commun</b>							
Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)	C4C04120	C4C04220	C4C04320	C4C04420	C4C04520	C4C04620	C4C04720
Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés au transport en commun)	C4C04121	C4C04221	C4C04321	C4C04421	C4C04521	C4C04621	C4C04721
<b>Kilomètres</b>							
<b>Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun</b>							
Voies ferrées	C4C04122	C4C04222	C4C04322	C4C04422	C4C04522	C4C04622	C4C04722
Routes	C4C04123	C4C04223	C4C04323	C4C04423	C4C04523	C4C04623	C4C04723

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**5a. Quel est le cycle d'évaluation de l'état de vos actifs de matériel roulant de transport en commun?**

**Cycle d'évaluation de l'état :** période nécessaire pour évaluer tous les actifs d'un type donné que possède votre organisation ainsi que ceux que votre organisation loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Veillez choisir un cycle d'évaluation de l'état par actif.

		Cycle d'évaluation de l'état						
		1 an	2 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans objet	Ne sais pas
<b>Actifs de matériel roulant</b>								
<b>Autobus</b>								
Diesel	C4D05101	01	02	03	04	05	06	07
Biodiesel	C4D05102	01	02	03	04	05	06	07
Electricité	C4D05103	01	02	03	04	05	06	07
Gaz naturel	C4D05104	01	02	03	04	05	06	07
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4D05105	01	02	03	04	05	06	07
Autre autobus (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4D05106	01	02	03	04	05	06	07
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>								
Tramways	C4D05107	01	02	03	04	05	06	07
Traversiers	C4D05108	01	02	03	04	05	06	07
Trains lourds (métro)	C4D05109	01	02	03	04	05	06	07
Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)	C4D05110	01	02	03	04	05	06	07
Trains légers sur rail	C4D05111	01	02	03	04	05	06	07
Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)	C4D05112	01	02	03	04	05	06	07

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**5b. Quel est le cycle d'évaluation de l'état de vos actifs fixes de transport en commun?**

**Cycle d'évaluation de l'état :** période nécessaire pour évaluer tous les actifs d'un type donné que possède votre organisation ainsi que ceux que votre organisation loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Veillez choisir un cycle d'évaluation de l'état par actif.

		Cycle d'évaluation de l'état						
		1 an	2 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans objet	Ne sais pas
<b>Actifs fixes</b>								
Gares et terminus de voyageurs	C4D05113	01	02	03	04	05	06	07
Abribus	C4D05114	01	02	03	04	05	06	07
Droits de passage exclusifs	C4D05115	01	02	03	04	05	06	07
<b>Installations axées sur les passagers</b>								
Parcs de stationnement (parc-o-bus)	C4D05116	01	02	03	04	05	06	07
Supports à bicyclettes et abris	C4D05117	01	02	03	04	05	06	07
Débarcadères « arrêt-minute »	C4D05118	01	02	03	04	05	06	07
<b>Installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires, installations d'entretien)</b>	C4D05119	01	02	03	04	05	06	07
<b>Ponts et tunnels réservés au transport en commun</b>								
Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)	C4D05120	01	02	03	04	05	06	07
Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés au transport en commun)	C4D05121	01	02	03	04	05	06	07
<b>Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun</b>								
Voies ferrées	C4D05122	01	02	03	04	05	06	07
Routes	C4D05123	01	02	03	04	05	06	07

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**6. Quelle était la méthode utilisée pour évaluer l'état physique de vos actifs relatifs au transport en commun en 2016?**

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent aux actifs relatifs au transport en commun que possède ou loue votre organisation.

Une méthode d'évaluation doit être fournie pour chaque actif indiqué aux questions 2a, 2b, 2c et 2d.

	1. Évaluation fondée sur une inspection, une analyse, des lignes directrices ou des procédures détaillées	2. Évaluation fondée sur les attestations internes ou externes de mécaniciens ou d'ingénieurs mécaniciens	3. Évaluation fondée sur de l'information indirecte, comme l'âge du matériel roulant ou la durée de vie utile estimative	4. Ne sais pas
<b>Actifs de matériel roulant</b>				
<b>Autobus</b>				
Diesel	C4E06101 <input type="checkbox"/>	C4E06201 <input type="checkbox"/>	C4E06301 <input type="checkbox"/>	C4E06401 <input type="checkbox"/>
Biodiesel	C4E06102 <input type="checkbox"/>	C4E06202 <input type="checkbox"/>	C4E06302 <input type="checkbox"/>	C4E06402 <input type="checkbox"/>
Electricité	C4E06103 <input type="checkbox"/>	C4E06203 <input type="checkbox"/>	C4E06303 <input type="checkbox"/>	C4E06403 <input type="checkbox"/>
Gaz naturel	C4E06104 <input type="checkbox"/>	C4E06204 <input type="checkbox"/>	C4E06304 <input type="checkbox"/>	C4E06404 <input type="checkbox"/>
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4E06105 <input type="checkbox"/>	C4E06205 <input type="checkbox"/>	C4E06305 <input type="checkbox"/>	C4E06405 <input type="checkbox"/>
Autre autobus (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4E06106 <input type="checkbox"/>	C4E06206 <input type="checkbox"/>	C4E06306 <input type="checkbox"/>	C4E06406 <input type="checkbox"/>
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>				
Tramways	C4E06107 <input type="checkbox"/>	C4E06207 <input type="checkbox"/>	C4E06307 <input type="checkbox"/>	C4E06407 <input type="checkbox"/>
Traversiers	C4E06108 <input type="checkbox"/>	C4E06208 <input type="checkbox"/>	C4E06308 <input type="checkbox"/>	C4E06408 <input type="checkbox"/>
Trains lourds (métro)	C4E06109 <input type="checkbox"/>	C4E06209 <input type="checkbox"/>	C4E05309 <input type="checkbox"/>	C4E05409 <input type="checkbox"/>
Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)	C4E06110 <input type="checkbox"/>	C4E06210 <input type="checkbox"/>	C4E06310 <input type="checkbox"/>	C4E06410 <input type="checkbox"/>
Trains légers sur rail	C4E06111 <input type="checkbox"/>	C4E06211 <input type="checkbox"/>	C4E06311 <input type="checkbox"/>	C4E06411 <input type="checkbox"/>
Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)	C4E06112 <input type="checkbox"/>	C4E06212 <input type="checkbox"/>	C4E06312 <input type="checkbox"/>	C4E06412 <input type="checkbox"/>

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

1. Évaluation fondée sur une inspection, une analyse, des lignes directrices ou des procédures détaillées	2. Évaluation fondée sur les attestations internes ou externes de mécaniciens ou d'ingénieurs mécaniciens	3. Évaluation fondée sur de l'information indirecte, comme l'âge du matériel roulant ou la durée de vie utile estimative	4. Ne sais pas
---	--	---	----------------------

<b>Actifs fixes</b>				
Gares et terminus de voyageurs	C4E06113	C4E06213	C4E06313	C4E06413
Abribus	C4E06114	C4E06214	C4E06314	C4E06414
Droits de passage exclusifs	C4E06115	C4E06215	C4E06315	C4E06415
<b>Installations axées sur les passagers</b>				
Parcs de stationnement (parc-o-bus)	C4E06116	C4E06216	C4E06316	C4E06416
Supports à bicyclettes et abris	C4E06117	C4E06217	C4E06317	C4E06417
Débarcadères « arrêt-minute »	C4E06118	C4E06218	C4E06318	C4E06418
Installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires, installations d'entretien)	C4E06119	C4E06219	C4E06319	C4E06419
<b>Ponts et tunnels réservés au transport en commun</b>				
Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)	C4E06120	C4E06220	C4E06320	C4E06420
Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés au transport en commun)	C4E06121	C4E06221	C4E06321	C4E06421
<b>Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun</b>				
Voies ferrées	C4E06122	C4E06222	C4E06322	C4E06422
Routes	C4E06123	C4E06223	C4E06323	C4E06423

COMME POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**7. En 2016, quel était l'état physique général des actifs relatifs au transport en commun?**

**Veillez fournir la distribution en pourcentage de l'état de vos actifs, selon leur état physique général, en utilisant l'échelle de classement ci-dessous.**

**Très mauvais :** l'actif est dans un état qui ne convient pas à une utilisation continue; la fin de sa durée de vie utile prévue approche ou est dépassée; il présente de nombreux signes de détérioration avancée; certains actifs peuvent être inutilisables.

**Mauvais :** l'actif présente un potentiel croissant de problèmes qui peuvent se répercuter sur son utilisation; la fin de sa durée de vie utile approche; son état ne satisfait pas aux normes; une grande portion du système présente des signes importants de détérioration

**Passable :** l'actif nécessite qu'on y porte attention; il présente des signes de détérioration et certains éléments présentent des défaillances.

**Bon :** l'actif est adéquat; son état est acceptable; de manière générale, il a atteint la moitié de sa durée de vie utile prévue.

**Très bon :** l'actif est dans un état qui convient à une utilisation continue; il est bien entretenu, en bon état ou neuf, ou il a récemment été remis à neuf.

Un classement de l'état physique général doit être fourni pour chaque actif indiqué aux questions 2a, 2b, 2c et 2d.

La distribution par actif doit totaliser 100 %.

	Très mauvais	Mauvais	Passable	Bon	Très bon	Ne sais pas	Total
	%						
<b>Actifs de matériel roulant</b>							
<b>Autobus</b>							
Diesel	C4F07101	C4F07201	C4F07301	C4F07401	C4F07501	C4F07601	100 %
Biodiesel	C4F07102	C4F07202	C4F07302	C4F07402	C4F07502	C4F07602	100 %
Electricité	C4F07103	C4F07203	C4F07303	C4F07403	C4F07503	C4F07603	100 %
Gaz naturel	C4F07104	C4F07204	C4F07304	C4F07404	C4F07504	C4F07604	100 %
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4F07105	C4F07205	C4F07305	C4F07405	C4F07505	C4F07605	100 %
Autre autobus (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4F07106	C4F07206	C4F07306	C4F07406	C4F07506	C4F07606	100 %
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>							
Tramways	C4F07107	C4F07207	C4F07307	C4F07407	C4F07507	C4F07607	100 %
Traversiers	C4F07108	C4F07208	C4F07308	C4F07408	C4F07508	C4F07608	100 %
Trains lourds (métro)	C4F07109	C4F07209	C4F07309	C4F07409	C4F07509	C4F07609	100 %
Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)	C4F07110	C4F07210	C4F07310	C4F07410	C4F07510	C4F07610	100 %
Trains légers sur rail	C4F07111	C4F07211	C4F07311	C4F07411	C4F07511	C4F07611	100 %
Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)	C4F07112	C4F07212	C4F07312	C4F07412	C4F07512	C4F07612	100 %

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

	Très mauvais	Mauvais	Passable	Bon	Très bon	Ne sais pas	Total
	%						

### Actifs fixes

Gares et terminus de voyageurs	C4F07113	C4F07213	C4F07313	C4F07413	C4F07513	C4F07613	100%
Abribus	C4F07114	C4F07214	C4F07314	C4F07414	C4F07514	C4F07614	100%
Droits de passage exclusifs	C4F07115	C4F07215	C4F07315	C4F07415	C4F07515	C4F07615	100%

### Installations axées sur les passagers

Parcs de stationnement (parc-o-bus)	C4F07116	C4F07216	C4F07316	C4F07416	C4F07516	C4F07616	100%
Supports à bicyclettes et abris	C4F07117	C4F07217	C4F07317	C4F07417	C4F07517	C4F07617	100%
Débarcadères « arrêt-minute »	C4F07118	C4F07218	C4F07318	C4F07418	C4F07518	C4F07618	100%
Installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires, installations d'entretien)	C4F07119	C4F07219	C4F07319	C4F07419	C4F07519	C4F07619	100%

### Ponts et tunnels réservés au transport en commun

Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)	C4F07120	C4F07220	C4F07320	C4F07420	C4F07520	C4F07620	100%
Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés au transport en commun)	C4F07121	C4F07221	C4F07321	C4F07421	C4F07521	C4F07621	100%

### Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun

Voies ferrées	C4F07122	C4F07222	C4F07322	C4F07422	C4F07522	C4F07622	100%
Routes	C4F07123	C4F07223	C4F07323	C4F07423	C4F07523	C4F07623	100%

## Gestion et rendement des actifs

### 8. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan de gestion des actifs de transport en commun?

**Le plan de gestion des actifs décrit** les méthodes de gestion d'un groupe d'actifs pendant une certaine période de temps. Il décrit les caractéristiques et l'état des actifs relatifs à l'infrastructure, les niveaux de service qu'ils sont censés fournir, les mesures planifiées pour s'assurer qu'ils fournissent ces niveaux de service et les stratégies de financement pour mettre en oeuvre les mesures planifiées.

C4G08101

1  Oui

3  Non → **Veillez passer à la question 10**

### 9. À quelle fréquence votre organisation met-elle à jour son plan de gestion des actifs de transport en commun?

Ne cochez qu'une seule réponse.

C4G09101

1  Chaque année

2  Tous les deux à quatre ans

3  Tous les cinq ans ou plus

4  Aucune mise à jour

5  Autre — Veuillez préciser :

C4G09205

6  Ne sais pas

→ **Veillez passer à la question 11**

### 10. Quand votre organisation prévoit-elle mettre en place un plan de gestion des actifs relatifs au transport en commun?

Ne cochez qu'une seule réponse.

C4G10101

1  Dans un an

2  Dans deux à quatre ans

3  Dans cinq ans ou plus

4  Autre — Veuillez préciser :

C4G10204

5  Aucun projet de mise en place d'un plan de gestion des actifs

6  Ne sais pas



**14. En 2016, quel pourcentage de la population vivait dans votre secteur de service?**

**Votre secteur de service englobe** toutes les personnes vivant à moins de 400 mètres d'un service de transport en commun (p. ex. arrêt d'autobus, station de métro, gare, centre de transit).

C4G14101     %

C4G14102  Ne sais pas

**15. En 2016, quel pourcentage de la population vivait à moins de 1 000 mètres d'un service de transport en commun rapide?**

**Les services de transport en commun rapide** comprennent les services ferroviaires ou d'autobus qui opèrent sur des droits de passage exclusifs. Ceci comprend les trains lourds (métro), les voitures de train de banlieue, les trains légers ainsi que les systèmes rapides par autobus.

C4G15101     %

C4G15102  Ne sais pas

**16. En 2016, combien d'interruptions de service imprévues ont été provoquées par une défaillance de l'un des actifs de transport en commun de votre organisation?**

**Une interruption de service imprévue** désigne toute interruption ne correspondant pas à un entretien ou à un événement prévu perturbant le service (p. ex. marathon, défilé, événement majeur). Ces interruptions comprennent les incidents liés aux conditions atmosphériques (p. ex. inondations, tempêtes de neige), les incidents liés à la sécurité (p. ex. actes de violence publique, accidents) et des incidents liés à l'entretien (p. ex. pannes de véhicules, problèmes de voie ferrée).

Ne cochez qu'une seule réponse.

C4G16101

- 1  Aucune
- 2  1 à 20
- 3  21 à 50
- 4  51 à 100
- 5  Plus de 100
- 6  Ne sais pas

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR REMPLIR

**17. Quel est le ratio de véhicules de rechange de votre organisation?**

**Ratio de véhicules de rechange :**

(Nombre total de véhicules appartenant à l'organisation – Nombre maximal de véhicules en service) / Nombre maximal de véhicules en service

Ne cochez qu'une seule réponse.

C4G17101

- 01  0,00 à 0,10
- 02  0,11 à 0,20
- 03  0,21 à 0,30
- 04  0,31 à 0,40
- 05  0,41 à 0,50
- 06  0,51 à 0,60
- 07  0,61 à 0,70
- 08  0,71 à 0,80
- 09  0,81 à 0,90
- 10  0,91 à 0,99
- 11  1,00 ou plus
- 12  Ne sais pas

**18. En 2016, de combien de moteurs de rechange disposiez-vous pour réparer vos actifs de matériel roulant?**

Cette question vise à mesurer le ratio de moteurs de rechange de votre organisation.

C4G18101

Nombre

C4G18102

- Ne sais pas

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

## Valeur des actifs et dépenses relatives au transport en commun

### 19. Quels sont la valeur de remplacement estimée, le budget de renouvellement requis et le budget de renouvellement réel en 2016 pour les actifs relatifs au transport en commun que possédait votre organisation?

**Valeur de remplacement estimée :** Coût approximatif, à l'heure actuelle, nécessaire pour remplacer un actif, y compris les frais de démolition. Cela **ne comprend pas** les coûts des terrains ni les frais généraux, tels que les frais administratifs.

**Budget de renouvellement requis en 2016 :** Budget requis pour la remise en état, la reconstruction ou le remplacement des actifs pour que tous les actifs obtiennent l'évaluation en « bon » état au cours de l'année de référence 2016. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable.

**Budget de renouvellement réel en 2016 :** Fonds réels dépensés dans le cadre de la remise en état, de la reconstruction ou du remplacement des actifs. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable. Cela **ne comprend pas** les frais d'entretien et de réparation régulier.

**Le budget de renouvellement requis et le budget de renouvellement réel ne comprennent pas** les frais d'entretien et de réparations réguliers. Entretien et réparation : Les travaux réguliers d'entretien et de réparation d'actifs fixes sont des activités que les propriétaires ou les utilisateurs d'actifs fixes sont tenus d'entreprendre périodiquement, afin d'être en mesure d'utiliser ces actifs pendant toute leur durée de vie probable (coûts de nature courante qui ne peuvent pas être évités s'il faut continuer d'utiliser les actifs fixes). Les travaux d'entretien et de réparation ne modifient ni l'actif fixe ni son rendement, mais le maintiennent simplement en bon état de fonctionnement ou, en cas de panne, le rétablissent dans son état antérieur.

Chaque actif devrait correspondre aux questions 2a, 2b, 2c et 2d.

		2016		
		Valeur de remplacement estimée	Budget de renouvellement requis	Budget de renouvellement réel
En milliers de dollars				
<b>Actifs de matériel roulant</b>				
<b>Autobus</b>				
Diesel	C4H19101	C4H19201	C4H19301	
Biodiesel	C4H19102	C4H19202	C4H19302	
Electricité	C4H19103	C4H19203	C4H19303	
Gaz naturel	C4H19104	C4H19204	C4H19304	
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4H19105	C4H19205	C4H19305	
Autres (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4H19106	C4H19206	C4H19306	
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>				
Tramways	C4H19107	C4H19207	C4H19307	
Traversiers	C4H19108	C4H19208	C4H19308	
Trains lourds (métro)	C4H19109	C4H19209	C4H19309	
Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)	C4H19110	C4H19210	C4H19310	
Trains légers sur rail	C4H19111	C4H19211	C4H19311	
Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)	C4H19112	C4H19212	C4H19312	

2016		
Valeur de remplacement estimée	Budget de renouvellement requis	Budget de renouvellement réel
En milliers de dollars		

Actifs fixes			
Gares et terminus de voyageurs	C4H19113	C4H19213	C4H19313
	000 \$	000 \$	000 \$
Abribus	C4H19114	C4H19214	C4H19314
	000 \$	000 \$	000 \$
Droits de passage exclusifs	C4H19115	C4H19215	C4H19315
	000 \$	000 \$	000 \$
Installations axées sur les passagers			
Parcs de stationnement (parc-o-bus)	C4H19116	C4H19216	C4H19316
	000 \$	000 \$	000 \$
Supports à bicyclettes et abris	C4H19117	C4H19217	C4H19317
	000 \$	000 \$	000 \$
Débarcadères « arrêt-minute »	C4H19118	C4H19218	C4H19318
	000 \$	000 \$	000 \$
Installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires, installations d'entretien)	C4H19119	C4H19219	C4H19319
	000 \$	000 \$	000 \$
Ponts et tunnels réservés au transport en commun			
Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)	C4H19120	C4H19220	C4H19320
	000 \$	000 \$	000 \$
Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés au transport en commun)	C4H19121	C4H19221	C4H19321
	000 \$	000 \$	000 \$
Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun			
Voies ferrées	C4H19122	C4H19222	C4H19322
	000 \$	000 \$	000 \$
Routes	C4H19123	C4H19223	C4H19323
	000 \$	000 \$	000 \$

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER



**22. En 2016, quelle était la durée de vie utile prévue (en années) des nouveaux actifs de transport en commun que possédait votre organisation?**

Les nouveaux actifs de transport en commun comprennent les actifs nouvellement construits, acquis ou reçus sous forme de don.

La durée de vie utile prévue d'un actif se réfère à la durée de vie du service ou à la durée de vie productive de l'actif lors de son acquisition, quel que soit leurs durées de vies déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu.

		Durée de vie utile prévue (en années)
<b>Actifs de matériel roulant</b>		
<b>Autobus</b>		
Diesel	C4H22101	<input type="text"/>
Biodiesel	C4H22102	<input type="text"/>
Electricité	C4H22103	<input type="text"/>
Gaz naturel	C4H22104	<input type="text"/>
Hybride (diesel, biodiesel et gaz naturel)	C4H22105	<input type="text"/>
Autre autobus (batterie, pile à combustible, trolleybus et tout autre type d'autobus)	C4H22106	<input type="text"/>
<b>Autres actifs de matériel roulant</b>		
Tramways	C4H22107	<input type="text"/>
Traversiers	C4H22108	<input type="text"/>
Trains lourds (métro)	C4H22109	<input type="text"/>
Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)	C4H22110	<input type="text"/>
Trains légers sur rail	C4H22111	<input type="text"/>
Transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande)	C4H22112	<input type="text"/>

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**Actifs fixes**

Gares et terminus de voyageurs

C4H22113

Atribus

C4H22114

Droits de passage exclusifs

C4H22115

**Installation axées sur les passagers**

Parcs de stationnement (parc-o-bus)

C4H22116

Supports à bicyclettes et abris

C4H22117

Débarcadères « arrêt-minute »

C4H22118

**Installations d'entretien et d'entreposage**

C4H22119

**Ponts et tunnels réservés au transport en commun**

Ponts (inclure seulement les ponts réservés au transport en commun)

C4H22120

Tunnels (inclure seulement les tunnels réservés)

C4H22121

**Actifs de voies ferrées et du réseau routier de transport en commun**

Voies ferrées

C4H22122

Routes

C4H22123

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER



**Les actifs de transport en commun** comprennent les suivants :

**Les actifs du matériel roulant de transport en commun** comprennent les autobus; les tramways; les traversiers; les trains lourds (métro); les voitures de train de banlieue (locomotives et voitures de voyageurs); les trains légers sur rail; et le transport en commun spécialisé (para transpo, transport adapté, service d'autobus à la demande) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Tramways** : Il s'agit de véhicules qui circulent généralement sur les voies centrales d'un réseau de circulation mixte, mais ils peuvent également se déplacer sur des voies exclusives. Ils comprennent les tramways que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Traversiers faisant partie du réseau de transport en commun** comprennent les navires qui sont utilisés pour le transport en commun (c.-à.-d. faisant partie du réseau de transport) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition et qui sont utilisés dans le cadre de services payants. Ces traversiers circulent sur des voies navigables existantes et nécessitent des installations d'amarrage et des installations d'embarquement et de débarquement des passagers. Inclure les traversiers en eau de mer et en eau libre ainsi que les navettes fluviales. Exclure les traversiers faisant partie du réseau routier.

**Trains lourds (métro)** : Il s'agit de trains qui circulent généralement dans des tunnels, mais qui peuvent également voyager au niveau du sol. Ils comprennent les trains lourds (métro) sur rail ou guidés sur pneus que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs)** : Il s'agit de trains qui relient les centres régionaux aux collectivités périphériques et peuvent emprunter les mêmes couloirs ferroviaires et voies ferrées que les services ferroviaires de marchandises et de voyageurs interurbains. Inclure les voitures de train de banlieue (locomotives et voitures destinées aux voyageurs) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

**Système léger sur rail (SLR) et système léger et automatisé sur rail (SLAR)** : Il s'agit de trains qui circulent généralement en surface sur leurs propres voies exclusives, bien que certains circulent dans des tunnels et sur des voies de guidage surélevées. Inclure les SLR ainsi que les SLAR que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition, et qui sont utilisés dans le cadre de services payants.

Les **services de transport en commun spécialisé** désignent les services de transport en commun destiné aux personnes handicapées.

**Les actifs fixes de transport en commun** comprennent les gares et terminus de voyageurs, les abribus, les droits de passage exclusifs, les emplacements de stationnement (parc-o-bus), les supports à vélos et abris, les débarcadères « arrêt-minute », les installations d'entretien et d'entreposage (garages, ateliers ferroviaires et installations d'entretien), les ponts, les tunnels, les voies ferrées et les routes réservés au transport en commun que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les **droits de passage exclusifs** comprennent les routes réservées en tout temps au transport en commun et/ou aux autres véhicules multioccupants. **Exclure** les voies qui ne sont réservées au transport en commun que pendant les heures de pointe.

**Installations d'entretien et d'entreposage** : bâtiments où l'assistance est fournie pour le parc de véhicules de transport en commun et où l'entretien est effectué, notamment l'entretien lourd ou léger des véhicules de transport en commun. Ce type de bâtiments est généralement contigu à un bâtiment ou à une cour où ces véhicules peuvent être stationnés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ils comprennent toutes les installations d'entretien et d'entreposage que possède votre organisation ainsi que celles qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

**Parcs de stationnement incitatifs** : aires de stationnement où les voyageurs laissent leur voiture et poursuivent leur trajet en transport en commun qui offre des liaisons directes. Ils comprennent les parcs de stationnement incitatifs que possède votre organisation ainsi que ceux qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

**Accessibilité** : Cela signifie de prendre des mesures appropriées afin d'assurer aux personnes ayant une incapacité, sur une même base d'égalité que les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports et aux autres installations et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

**Cycle d'évaluation de l'état** : période nécessaire pour évaluer tous les actifs d'un type donné que possède votre organisation ainsi que ceux que votre organisation loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

**Le plan de gestion des actifs** décrit les méthodes de gestion d'un groupe d'actifs pendant une certaine période de temps. Il décrit les caractéristiques et l'état des infrastructures d'actif, les niveaux de service qu'ils sont censés fournir, les mesures planifiées pour s'assurer qu'ils fournissent ces niveaux de service et les stratégies de financement pour mettre en oeuvre les mesures planifiées.

**La fréquentation totale** désigne la somme de tous les trajets de passagers.

**Un trajet de passager** désigne un déplacement unidirectionnel coordonné d'un point de départ à une destination finale; les déplacements exigeant des transferts d'un véhicule à un autre ne sont comptabilisés qu'une seule fois (c.-à-d. les correspondances ne comptent pas).

**Votre secteur de service englobe** toutes les personnes vivant à moins de 400 mètres d'un service de transport en commun (p. ex. arrêt d'autobus, station de métro, gare, centre de transit).

**Les services de transport en commun rapide** comprennent les services ferroviaires ou d'autobus qui opèrent sur des droits de passage exclusifs. Ceci comprend les trains lourds (métro), les voitures de train de banlieue, les trains légers ainsi que les systèmes rapides par autobus.

**Une interruption de service imprévue** désigne toute interruption ne correspondant pas à un entretien ou à un événement prévu perturbant le service (p. ex. marathon, défilé, événement majeur). Ces interruptions comprennent les incidents liés aux conditions atmosphériques (p. ex. inondations, tempêtes de neige), les incidents liés à la sécurité (p. ex. actes de violence publique, accidents) et des incidents liés à l'entretien (p. ex. pannes de véhicules, problèmes de voie ferrée).

**Ratio de véhicules de rechange** = (Nombre total de véhicules appartenant à l'organisation – Nombre maximal de véhicules en service) / Nombre maximal de véhicules en service

**Valeur de remplacement estimée** : Coût approximatif, à l'heure actuelle, nécessaire pour remplacer un actif, y compris les frais de démolition. Cela **ne comprend pas** les coûts des terrains ni les frais généraux, tels que les frais administratifs.

**Budget de renouvellement requis en 2016** : Budget requis pour la remise en état, la reconstruction ou le remplacement des actifs pour que tous les actifs obtiennent l'évaluation en « bon » état au cours de l'année de référence 2016. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable.

**Budget de renouvellement réel en 2016** : Fonds réels dépensés dans le cadre de la remise en état, de la reconstruction ou du remplacement des actifs. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable. Cela **ne comprend pas** les frais d'entretien et de réparation régulier.

**Entretien et réparation** : Les travaux réguliers d'entretien et de réparation d'actifs fixes sont des activités que les propriétaires ou les utilisateurs d'actifs fixes sont tenus d'entreprendre périodiquement, afin d'être en mesure d'utiliser ces actifs pendant toute leur durée de vie probable (coûts de nature courante qui ne peuvent pas être évités s'il faut continuer d'utiliser les actifs fixes). Les travaux d'entretien et de réparation ne modifient ni l'actif fixe ni son rendement, mais le maintiennent simplement en bon état de fonctionnement ou, en cas de panne, le rétablissent dans son état antérieur.

**La durée de vie utile prévue** d'un actif se réfère à la durée de vie du service ou à la durée de vie productive de l'actif lors de son acquisition, quel que soit leurs durées de vies déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu.

COPIER POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER